

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de BRAX

le Directeur régional des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
- ESPINOSA Christine - LAVAL Ghislaine - CARDONNE Christophe - BEGUE Philippe - ESCOBEDO André - FRECHOU Grégory - TABORSKY Catherine - MELLET Anne-Marie	- MANGION Christophe - LEFRANC Patrick - MONTOYA Michaël - DANDURAND Jean-Michel - LAMOTTE Anne - GAROPPO Gilles - ZANATTA Marie-Carmen - TROUILLON Carole

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Toulouse, le 9 septembre 2020

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire de BRAX

Monsieur le Responsable du Centre des Impôts
Foncier de COLOMIERS

Pour le Directeur régional
des finances publiques,
Le Directeur adjoint du Pôle Fiscal



Jean-François EXPERT